

07 fév 2013 -11:25

Patients hémochromatosiques : acceptés comme donneurs de sang ?

Le Conseil Supérieur de la Santé a réalisé une revue approfondie de la littérature au sujet du don de sang par les patients hémochromatosiques.

Qu'est-ce que l'hémochromatose?

Les hémochromatoses sont des états pathologiques résultant d'une accumulation toxique de fer dans les organes vitaux. L'hémochromatose génétique est causée par des mutations au niveau d'un gène qui code pour une protéine impliquée dans la limitation de l'entrée du fer dans le sang. L'hémochromatose induite par la mutation C282Y du gène HFE est l'une des maladies héréditaires humaines les plus fréquentes chez les personnes originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest. Sans intervention thérapeutique, la surcharge en fer conduit à des lésions organiques multiples; cependant, l'excès de fer peut être retiré efficacement et en toute sécurité par un programme de saignées thérapeutiques.

Don de sang

Une certaine controverse subsiste depuis longtemps quant à l'utilisation du sang prélevé chez des patients soumis à des saignées thérapeutiques dans un but transfusionnel. Le gaspillage apparent d'unités de sang précieux est mis en balance avec la possibilité que ces composants sanguins puissent contenir des constituants inconnus et peut-être non souhaitables. Il est important de noter qu'une population de donneurs classiques comporte un certain nombre de personnes porteuses d'une mutation ayant trait à l'hémochromatose parce qu'une maladie par surcharge en fer ne se développera généralement qu'après 50 ans et cela effectivement uniquement chez une petite proportion d'entre eux.

Avis Conseil Supérieur d'Hygiène en 2004

L'avis avait souligné l'importance fondamentale du caractère altruiste du don de sang, notamment pour la sécurité des composants sanguins. En raison de l'effet thérapeutique recherché, les patients hémochromatosiques ne satisfont sans doute pas à ce principe du don de sang désintéressé et bénévole.

Révision avis

Pour admettre les patients hémochromatosiques au don de sang, les composants sanguins de ces donneurs doivent être aussi sûrs et efficaces que ceux utilisés actuellement en transfusion. Le CSS a donc réalisé une revue approfondie de la littérature. Les arguments à la base du premier avis ont été réexaminés à la lumière des données les plus récentes de la littérature scientifique, de l'expérience pratique des établissements de transfusion et de l'opinion des experts.

Acceptation des porteurs asymptomatiques

Seule une minorité des porteurs d'une mutation du gène HFE de l'hémochromatose héréditaire présente une surcharge en fer pathologique. Le CSS est d'avis que les porteurs asymptomatiques peuvent donner du sang selon les conditions habituelles pour l'acceptation au don de sang. Ceci ne concerne pas uniquement les porteurs hétérozygotes d'une mutation du gène HFE mais également des porteurs homozygotes ou des personnes présentant une mutation composite sans accumulation de fer. Le CSS

estime qu'en Belgique quelque 275.000 porteurs homozygotes sont concernés.

Patients hémochromatosiques nécessitant des saignées thérapeutiques

Le CSS estime à 1500 le nombre de patients présentant une surcharge symptomatique en fer en Belgique. L'utilisation en transfusion des composants sanguins prélevés chez ces patients soulève des considérations éthiques évidentes. Les constatations épidémiologiques sont partielles et discutables, notamment en ce qui concerne le risque microbien. En cas de lésions aux organes, la contre-indication au don de sang est définitive.

Au vu de toutes ces constatations, le CSS est d'avis que des recherches supplémentaires sont nécessaires par rapport à la sensibilité aux infections et l'adéquation du sang provenant de patients atteints d'hémochromatose non compliquée avant de permettre l'utilisation de leur sang à des fins transfusionnelles.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8672) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:
<http://tinyurl.com/CSS-8672-hemochromatose>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :
Les experts:

- FR: Prof. Pierre Zachee, tél: 03/217.72.82, e-mail: pierre.zachee@zna.be
- NL: Dr. Dominik Selleslag, tél: 050/45.30.61, e-mail: dominik.selleslag@azbrugge.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be